



# SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24  
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 26 novembre 2024

## Assemblée générale du personnel pour défendre le statut et sortir les contractuels de la précarité

Jeudi 21 novembre 2024, vous étiez nombreux au 9<sup>ème</sup> bureau pour réfléchir à des actions collectives visant à défendre le statut de fonctionnaires et à en finir avec précarité du personnel contractuel. **Cette première initiative donne d'emblée de la force à toutes celles qui viendront !**

Le personnel réuni le 21 novembre a pris les trois décisions suivantes :

1) **faire signer largement une pétition** revendiquant un plan d'urgence pour résorber la précarité du personnel contractuel appuyé sur l'organisation de concours réservés ;

Ces concours sont la seule solution gagnante pour tous ! Si les collègues contractuels deviennent fonctionnaires, non seulement nous pérenniserons le statut et nos régimes de protection sociale, mais en outre, nous satisferons l'intégralité des revendications qu'ils portent. Les concours externes peuvent ainsi redevenir la voie unique de recrutement.

2) confier au SPAN-CGT le soin d'**écrire aux membres du Bureau** pour leur demander de fixer au Collège des Questeurs un cap clair et un calendrier resserré de mise en œuvre des mesures cette pétition ;

3) dans l'attente de décisions concrètes, **inviter le reste du personnel à une première assemblée générale** le mardi 3 décembre prochain.

**Si nous continuons d'attendre, les jours du statut de fonctionnaires sont comptés et rien ne bougera pour les collègues contractuels.**

**C'est maintenant qu'il faut montrer notre détermination !**

### Rendez-vous nombreux



**Mardi 3 décembre 2024 – 13 heures 30 – 8<sup>ème</sup> bureau**



**J'adhère au SPAN-CGT !**

Nom : ..... Prénom : ..... Service : .....

Adresse personnelle : .....

Courriel : ..... Portable : .....



---

# Plan d'urgence

## pour résorber la précarité et renforcer le statut

---

### 1. Fixer un calendrier et un cap clairs

- Clarifier le calendrier après la fin des groupes de travail : la commission de concertation doit absolument se tenir au plus vite pour permettre la mise en œuvre de décisions concrètes et structurantes au plus tard en avril !

Le Bureau de l'Assemblée nationale doit donner des orientations précises au Collège des Questeurs en vue de résorber l'emploi précaire, d'améliorer le cadre d'emploi des contractuels et d'encadrer davantage le recours à la sous-traitance.

### 2. Résorber l'emploi précaire

- **Organiser dès 2025 des concours réservés aux contractuels pour tous les emplois permanents, y compris à l'AGRAN.** Nous revendiquons parallèlement des concours externes pour mettre un terme à la pénurie d'effectifs. L'urgence de la résorption de l'emploi précaire passée, ces derniers doivent redevenir la voie normale de recrutement.
- Donner un droit effectif à la formation pour préparer ces concours et, dans l'attente de leur organisation, généraliser le CDI au plus tard après trois ans accomplis et proscrire les contrats inférieurs à trois ans.
- En fin de contrat, verser en euros l'équivalent du nombre d'heures CPF qui auraient dû être acquises pendant la durée du contrat en vue de faciliter la reconversion, le cas échéant.
- Internaliser au plus vite le ménage et l'assistance informatique.
- Insérer de solides clauses sociales et environnementales (RSE) dans les marchés publics et sanctionner leur méconnaissance, en dotant les services de moyens humains et techniques suffisants pour effectuer cette mission.

### 3. Améliorer le cadre d'emploi des contractuels

- L'urgence : augmentation immédiate de 15 % de l'ensemble des salaires.
  - Pour la suite : indexation des salaires sur les postes équivalents de la fonction publique parlementaire et prise en compte de l'ancienneté (salaire de base, régime indemnitaire et progression salariale).
  - Rémunération effective des heures supplémentaires ; indemnité compensatrice des congés non pris au-delà des cinq semaines légales.
  - Rémunération, en plus du repos compensateur, du travail de soirée et de nuit (entre 21h00 et 7h00) et le dimanche : majoration de droit de 50 % lorsque la demande a été formulée à l'avance et de 100 % lorsqu'elle a été formulée le jour même.
-



## SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE – CGT

126, rue de l'Université – BP 24 75355  
PARIS 07 SP

Paris, le 25 novembre 2024

Objet : avenir de la fonction publique parlementaire et qualité du service public rendu aux députés

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Parmi les moyens dont les députés disposent pour exercer leur mandat dans de bonnes conditions se trouve le personnel de l'Assemblée nationale. Il vous accompagne avec le plus grand dévouement dans les conditions extrêmes liées au rythme de la vie démocratique.

Qu'il s'agisse de la sécurité des locaux, de la restauration collective, de l'installation des salles, du *pool* de chauffeurs, de la mise à disposition d'outils informatiques, de la gestion des enveloppes budgétaires dont vous disposez, des contrats de vos équipes et de vos régimes de protection sociale, de l'entretien et de la modernisation des bâtiments, de l'organisation des visites, de l'accès aux expertises, etc., ou encore de l'accompagnement dans l'élaboration de la loi, son rôle est essentiel à vos côtés au quotidien.

Aujourd'hui, **le personnel est en colère car l'avenir de la fonction publique parlementaire est menacé**, et, avec lui, ce qui donne sens à ses missions, à savoir sa capacité à rendre un service public de qualité aux députés.

Constatant qu'aucune décision ne semble à l'ordre du jour pour trouver une issue par le haut à la crise causée par la contractualisation à outrance des dernières années, ni pour sortir le personnel contractuel de la précarité, ni pour enrayer l'abandon de fait du statut de fonctionnaire parlementaire, le SPAN-CGT a pris l'initiative de réunir le personnel le jeudi 21 novembre 2024 en vue de partager son analyse de la situation, détaillée dans la note jointe.

Lors de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises :

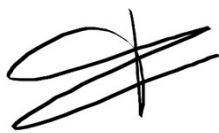
- 1) tout d'abord, et c'est l'objet de la présente lettre, écrire aux membres du Bureau pour les alerter sur la situation et leur demander de fixer au Collège des Questeurs un cap clair et un calendrier resserré de mise en œuvre des mesures inscrites dans la pétition jointe ;
- 2) faire signer largement cette pétition qui revendique notamment l'organisation rapide de concours « réservés », soit un plan d'urgence visant à résorber la précarité de l'emploi contractuel et à retrouver les effectifs des corps de fonctionnaires pour, ensuite, rétablir les concours externes comme voie unique de recrutement sur des emplois permanents, généralistes comme spécialisés ;
- 3) dans l'attente de décisions concrètes, inviter le personnel à une première assemblée générale pour décider collectivement d'actions revendicatives, le mardi 3 décembre prochain.

Revenir sur la contractualisation massive des dernières années est indispensable. C'est également possible si les autorités politiques de l'Assemblée nationale le décident. L'organisation de concours réservés et le retour des concours externes comme seule voie d'accès aux emplois permanents sont, dans cet objectif, la seule issue gagnante tant pour l'ensemble du personnel, que pour le maintien et l'amélioration du service public rendu aux députés.

Notre syndicat se tient à votre disposition pour vous exposer plus en détail les constats conduisant à la mobilisation du personnel et les propositions qu'il porte pour l'avenir de la fonction publique parlementaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Pour le Bureau du SPAN-CGT,



**Valérie BERGÉ**

Co-secrétaire générale



**Benjamin QUASHIE-ROUBAUD**

Co-secrétaire général

PJ :

- *Note d'analyse du SPAN-CGT sur l'avenir de la fonction publique parlementaire ;*
- *Pétition en cours de diffusion ;*
- *Échange de lettres concernant une situation particulière et extrême de non renouvellement de contrat.*





Plus grave encore, le cadre d'emploi des contractuels prévoit, prétendument pour protéger le statut – les chiffres évoqués plus haut montrent bien que cela n'a rien freiné ! – qu'un contractuel ayant donné pleinement satisfaction ne verra pas son contrat renouvelé si un fonctionnaire postule sur son poste à l'échéance de celui-ci... C'est source d'une incertitude insupportable et impossible à dissiper pour **les agents contractuels, qui vivent l'intégralité de leur vie professionnelle avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête**. C'est aussi une mise en concurrence malsaine et délétère entre agents contractuels et fonctionnaires. Un échange de lettre montre à quel point cette règle injuste trouve à s'appliquer dans les conditions les plus extrêmes (une femme seule de plus de 60 ans victime de violences qui se retrouvera à la rue au sens propre).

## **II. Agir en faveur des contractuels sans renforcer le statut ne conduira qu'à aggraver la crise, de laquelle il est possible de sortir efficacement par un plan de résorption de la précarité appuyé sur des concours**

Dans le cadre des groupes de travail qu'il a mis en place, le Collège des Questeurs a ouvert un certain nombre de pistes de réforme, tout en précisant bien que, pour des raisons budgétaires, certaines mesures ne pourront être satisfaites quand d'autres devront être reportées. Les conclusions des groupes pourraient être restituées au premier semestre 2025, lors de la réunion de la commission de concertation, temps d'échange entre les Questeurs et les organisations représentant le personnel.

### *1) Améliorer les droits des contractuels de manière marginale sans revenir sur la dynamique de contractualisation aggraver la crise*

Alors que la fonction publique parlementaire ne pourra jamais être attractive (thème d'un des groupes de travail) sans intervention urgente et massive pour hausser les effectifs, le calendrier des concours présenté n'est pas satisfaisant. Non seulement certains corps ont été oubliés, comme celui des surveillants du Palais, mais en outre, il ne permettra pas l'entrée en fonction d'agents (catégorie C) et d'assistants de direction et de gestion (catégorie B) avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 au mieux, si le principe de ces concours est confirmé par les Questeurs d'ici-là. Aucun engagement n'a de surcroît été pris concernant le niveau des recrutements.

**Compte tenu des dynamiques présentées au I, le SPAN-CGT en déduit que les corps de catégorie B et C sont de fait mis en extinction et le condamne avec force. Le statut ne s'appliquera en conséquence plus qu'aux cadres (catégories A et A+), et encore, dans la limite de la spécialisation croissante des postes de catégorie A qui suscite elle-même une contractualisation croissante.**

S'agissant de la précarité du personnel contractuel, la seule piste de réflexion évoquée est celle d'une meilleure information en interne avant mise en concurrence avec les candidats externes ! Si elle aboutissait, un agent contractuel pourrait se porter candidat à un poste devenu vacant sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait souhaité ou pu candidater. Mais en revanche, un agent dont le contrat arriverait à échéance, si l'appel à candidature interne était satisfait, verrait, comme c'est le cas aujourd'hui, toujours son contrat prendre fin sans que l'administration n'ait à s'en justifier, ni à verser le moindre dédommagement (il n'y a pas de prime de précarité à l'Assemblée nationale). **L'épée de Damoclès du non renouvellement, au cœur du problème, n'est pas levée le moins du monde !**

S'agissant des carrières, il a été évoqué l'idée qu'un agent contractuel puisse changer de poste au sein de la même direction, sous réserve que son objet soit équivalent. Il a aussi été évoqué une possibilité de promotion interne sur liste d'aptitude pour l'exercice de fonctions d'encadrement et une possibilité de mobilité externe pour les agents en contrat à durée indéterminée. Outre le fait que ces pistes soient loin de pouvoir conduire à l'élaboration de véritables carrières pour les agents contractuels, la seule vraie perspective étant la mobilité externe, soit hors de l'Assemblée (!), il est évident qu'**elles renforceront la concurrence entre fonctionnaires et contractuels pour les postes d'encadrement.**



S'agissant de la rémunération du personnel contractuel, enfin, ont été écartées les revendications syndicales d'indexation sur les grilles indiciaires des fonctionnaires et/ou de revalorisations collectives biennales. L'alternative proposée ? Aucune ! **Rien sur le niveau des rémunérations de base, ni sur la résorption des écarts incompréhensibles entre collègues. Rien sur les primes, rien sur les revalorisations...** Il a tout juste été admis que les heures supplémentaires et astreintes devaient être rémunérées, ce qui est, somme toute, la moindre des choses (et ce qui n'est pourtant pas toujours le cas actuellement).

**Pour le SPAN-CGT, ces mesures ne sont pas à la hauteur des enjeux : non seulement elles n'amointrissent en rien la précarité des agents contractuels, ni ne créent la moindre carrière, mais en outre, elles ajoutent une nouvelle source de concurrence avec les fonctionnaires. En fin de compte, elles n'auront pour effet que de donner une souplesse suffisante à l'administration pour limiter les inconvénients liés à l'absence de concours.**

**C'est une situation dans laquelle tout le monde est perdant, y compris les députés, pour lesquels la qualité du service rendu est amoindrie par la désorganisation des services et la pénurie d'effectifs.**

*2) Rétablir le statut dans son entièreté par des concours réservés et l'organisation de concours externes est la seule issue positive*

Pour répondre aux enjeux liés aux conditions de travail du personnel, à la précarité du personnel contractuel et aux carrières des fonctionnaires, et donc relever le défi de l'attractivité de l'Assemblée nationale comme employeur, il existe une solution simple, qui ne souffre aucune difficulté juridique, et qui est d'ailleurs pratiquée dans d'autres administrations : l'intégration à la fonction publique du personnel contractuel.

La voie de droit commun de cette intégration est le concours interne, ouvert à tous les agents publics en application des articles L. 325-3 et suivants du code général de la fonction publique. Des procédures spécifiques sont également prévues pour les personnes en situation de handicap en application de l'article L. 352-4 du même code (titularisation « sèche »). Plusieurs types de concours réservés existent par ailleurs, l'Assemblée nationale, autonome dans son organisation, ayant choisi de s'inspirer dans son ordre interne du dispositif désormais éteint de la loi 2012-347 dite « Sauvadet », sans doute pour ne pas ouvrir aux agents contractuels le bénéfice de concours internes déjà corsetés, ce qui aurait pénalisé les fonctionnaires, mis en concurrence sur un nombre ridicule de postes ouverts.

L'article 33 *bis* du Règlement applicable au personnel dispose ainsi : « *Dans le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, des concours réservés aux contractuels de l'Assemblée nationale peuvent être organisés. Ces concours sont ouverts à tous les contractuels de droit public employés de manière continue depuis au moins quatre ans à la date de clôture des inscriptions.* » L'organisation de ces concours est aujourd'hui empêchée à la fois par un adossement aux concours internes et, surtout, par l'absence de prise de l'arrêté du président et des Questeurs devant prévoir ses conditions de mise en œuvre.

Pour répondre à l'urgence de résorber la précarité, **le SPAN-CGT revendique l'inscription à l'article 33 *bis* précité d'un alinéa prévoyant une dérogation temporaire au dispositif, en vue d'organiser indépendamment de la tenue de concours internes, des concours réservés dans toutes les catégories.** Il revendique aussi la prise de l'arrêté devant en préciser les modalités, qui devra être soumis aux organisations syndicales. Les conditions de reprise d'ancienneté et des cotisations à d'autres régimes de retraite devra être abordée pour que personne n'y perde. Ce dispositif temporaire s'ajouterait au corpus revendicatif du SPAN-CGT concernant les concours internes, dont il demande pour faciliter la promotion interne, qu'ils puissent être également organisés en l'absence de concours externes. **Une fois l'urgence passée et la précarité résorbée, le concours externe devra redevenir la voie d'accès unique pour pourvoir des emplois permanents.**

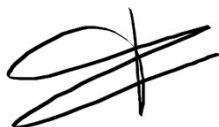
**L'organisation de ces concours réservés est la seule solution « gagnants-gagnants » :** l'ouverture des concours internes aux agents contractuels pénaliserait en l'état les fonctionnaires, compte tenu du nombre d'agents contractuels ; l'orientation de ces derniers vers les concours externes reviendrait à leur rendre la tâche impossible, dans la mesure où aucun n'est organisé pour les catégories B et C, et qu'en tout état de cause, le nombre de postes ouverts est toujours nettement inférieur aux besoins, et au nombre d'agents contractuels à titulariser. De plus, **l'ouverture de concours réservés ouvrirait aux agents contractuels le droit à une formation** et leur permettrait de ne pas être astreints aux épreuves de présélection prévues pour les concours externes.

**En devenant fonctionnaires, les agents contractuels verront la totalité de leurs revendications satisfaites, tant en terme de stabilité de l'emploi, que de carrière et de rémunération. Les fonctionnaires verront les effectifs de leurs corps progresser, ce qui restaurera les perspectives de mobilité et de carrière. Le statut retrouvera son sens et les régimes de protection sociale seront rendus pérennes** du fait de l'augmentation du nombre de cotisations. La concurrence entre collègues liées aux différentes règles d'emploi s'appliquant à eux disparaîtra. L'organisation des services se trouvera renforcée par une moindre rotation des effectifs et par la disparition d'enjeux de gestion différenciée concernant les plannings de permanence, les congés, ou encore le suivi des contrats. La gestion de futurs concours externes, qui redeviendraient la règle, en sera facilitée. Le service rendu aux députés n'en sera que meilleur.

Pour les agents qui ne deviendront pas fonctionnaires, le cadre d'emploi doit également être amélioré. C'est le sens des revendications inscrites, à côté des concours réservés, dans la pétition jointe à cette note, toutes soutenues par le SPAN-CGT. Parmi ces revendications, celle de **l'internalisation avec reprise du personnel des sociétés prestataires de l'Assemblée effectuant des tâches répondant à un besoin permanent (notamment le ménage et l'assistance informatique) doit être comprise comme le corolaire du dispositif prévu pour résorber la précarité des agents contractuels.**

L'ensemble du cahier revendicatif du SPAN-CGT peut être consulté sur son [site Internet](#).

Pour le Bureau du SPAN-CGT,



**Valérie BERGÉ**

Co-secrétaire générale



**Benjamin QUASHIE-ROUBAUD**

Co-secrétaire général